



## LA VAE EN LORRAINE DIPLOMES DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

### LES CERTIFICATIONS POSSIBLES PAR LA VAE EN LORRAINE

#### • NIVEAU IV :

**Brevets d'Etat d'Educateurs Sportifs 1° et 2° (NIVEAU II), sauf** pour activités s'exerçant dans un environnement spécifique (certains sont accessibles sous certaines conditions, avec des procédures particulières).

**Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.** Spécialités ouvertes : activités pugilistiques, golf, activités nautiques, techniques de l'information et de la communication, activités physiques pour tous, loisirs pour tous, pêche de loisir, sports collectifs, sport automobile, animation culturelle, animation sociale, activités équestres, activités gymniques de la forme et de la force.

**Brevets d'Etat d'Animateurs Techniciens de l'Education Populaire.**

L'abrogation de ces diplômes est en cours, une vigilance s'impose quant à leur accès par la VAE.

#### • NIVEAU V :

**Brevets d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports.**

• Liste complète sur le site du ministère des sports : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr> (rubrique Emploi-formations)

### PRINCIPE GÉNÉRAL DE LA VAE

Tout le diplôme peut être validé, sur la base de l'analyse d'un dossier par le jury.

#### ETAPES ET DEMARCHES (voir schéma)

**Accueil information :** 1<sup>ère</sup> information par téléphone, et invitation à une réunion d'information (une fois tous les trois mois). Si le candidat ne peut venir : rendez vous individuel avec un conseiller. Le dossier entier est remis à l'issue de l'entretien ou de la réunion. Ce dossier est également téléchargeable sur : <http://www.jeunesse-sports.gouv.fr> (rubrique Emploi-formations).

**Conditions de recevabilité :** le candidat doit pouvoir attester d'une expérience bénévole ou rémunérée de trois ans et 2 400 heures en lien direct avec le diplôme qu'il sollicite. Il joint au pré-dossier des attestations signées par les employeurs ou les présidents de club (l'attestation doit être signée par le CA).

**Dossier d'analyse de l'expérience :** le candidat doit décrire deux situations par groupe de compétences (pédagogiques, techniques et générales) sollicité.

**L'accompagnement :** le candidat doit en faire la demande (imprimé joint à l'avis de recevabilité). L'accompagnement d'une durée de 8 heures est individuel : aide méthodologique par entretien d'explicitation pour décrire et analyser les expériences. Le candidat se déplace sur le lieu de travail de l'accompagnateur.

**L'inscription :** le candidat envoie son dossier au jury au moins deux mois avant la date de l'évaluation (calendrier donné avec l'avis de recevabilité)

**L'évaluation par le jury :** l'évaluation repose sur le dossier du candidat. Cependant, le jury peut demander un entretien avec le candidat, et inversement. L'entretien a pour objectif d'éclairer certaines parties du dossier. Le jury a lieu en Lorraine, ou hors Lorraine, selon la spécialité du diplôme.

**Accès à la certification complète.** En cas de validation partielle : le candidat dispose de 5 ans pour obtenir la totalité du diplôme (par VAE ou par la formation et contrôle).

#### TARIFS

Accompagnement : 348,48 € (8 h) + 43,56 €/h (+ 6 h au maximum). Evaluation : gratuite

Des prises en charge totales ou partielles sont possibles en fonction des publics (congé VAE, plan de formation, Conseil Régional, ...). Cf. fiche « [Prise en charge financière de la VAE](#) ».

#### À QUI S'ADRESSER EN LORRAINE pour les informations

DRDJS et DDJS 54	DDJS 55	DDJS 57	DDJS 88
03 83 21 40 74	03 29 45 71 30	03 87 75 41 55	03 29 64 40 40

Site internet en Lorraine : <http://www.drdjs-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr>